

MOUVEMENT DE L'EMPLOI

LE SPELC VOUS ACCOMPAGNE

N'hésitez pas à contacter vos responsables Spelc. Leurs conseils seront précieux pour répondre à vos questions et faire aboutir votre demande. Adressez-leur tous les renseignements utiles pour une meilleure connaissance de votre situation, ainsi qu'un double de tous vos courriers ou imprimés. Ils connaissent les textes, le déroulement par étapes du mouvement et tous les recours possibles en cas de contestation. Dans tous les cas, respectez bien les dates et les procédures !

Toujours le même "accord". Cette année encore, le mouvement de l'emploi se fera selon les textes en vigueur :

- accord professionnel national dans l'Enseignement catholique du 1^{er} degré signé en 2014 ;
- Code de l'Éducation et circulaire ministérielle de 2005.



Impératifs familiaux.

Le directoire d'application a été modifié. L'article 7 donne des précisions sur les mutations pour impératifs familiaux, notamment les demandes pour rapprochement de conjoints.

→ **Cela fait du bien de le dire !** Présent dans 38 scrutins sur 43, le Spelc reste le 1^{er} syndicat dans le 1^{er} degré, aussi bien en nombre de voix (36,1 %) qu'en sièges (61 élus). Tous nos remerciements à celles et ceux qui ont contribué à cette réussite en votant Spelc aux élections professionnelles.

→ **VOUS REPRÉSENTER**

Prime informatique

La prime d'équipement informatique, créée par le décret n° 2020-1524 du 05-12-2020, a été versée avec le salaire de janvier 2023 pour un montant de 176 € bruts. Pour le Spelc, ce n'est que la juste, mais encore insuffisante, prise en charge d'une dépense incontournable !

→ **VOUS ÉPAULER**

Calendrier administratif

En ce début d'année civile, respectez bien toutes les dates fixées dans votre académie pour demander un temps partiel, une retraite progressive, une disponibilité, un congé de formation...

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

  Fédération nationale des SPELC
 @FederationSPELC

Vous souhaitez entrer dans la famille...

ADHÉREZ AU SPELC SUR :
www.spelc.fr/adhérer



Spelc
au cœur
de l'action